

**SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES**

**Séance du 07 novembre 2014**

<b>Membres en exercice :</b>	Date de la convocation: 28/10/2014
<b>34</b>	<i>L'an deux mille quatorze et le sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES</i>
<b>Présents : 24</b>	<b>Présents :</b> Francis BOUTES, Michaël ANDERS, Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Gilbert LEPETITCORPS, Gérard MARCOUÏRE, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Yves ROBIN, Luc SALLES, Robert SOUQUE
<b>Votants: 28</b>	
<b>Pour: 28</b>	
<b>Contre: 0</b>	
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Représentés:</b> Lionel GAYSSOT par Francis BOUTES, Antoine MARTINEZ par Jean ARCAS, Remy PAILLES par Gérard MARCOUÏRE, Robert TROPEANO par Kléber MESQUIDA
	<b>Excusés:</b> Jean-Luc FALIP, Francine MARTY, Alain MOULY, Jean-Christophe PETIT, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL
	<b>Absents:</b>

**Objet: Règlement intérieur des services**

Vu la délibération du 14 Mars 2013 instaurant le contenu du règlement intérieur des services après avis du Comité technique et présentation en réunion du personnel ;

Vu l'avis du Comité technique du 3 octobre 2014 concernant la modification du document ;

Considérant que les modifications ont été présentées en réunion du personnel le 10 Juillet 2014 après avoir été envoyées à l'avance à chaque agent par courrier électronique ;

Considérant qu'un récapitulatif des corrections a été envoyé à tous les agents le lendemain de la réunion du personnel par courrier électronique ;

Les deux principales modifications du règlement intérieur des services portent sur :

- l'annulation de la partie concernant le jour de carence du fait d'un changement de législation nationale,
- la fermeture des bureaux du Pays la semaine du 15 Août et du 25 au 31 Décembre.

Les pages sur lesquelles figurent des corrections sont annexées au présent rapport. Les changements figurent en gras afin d'en faciliter la lecture.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la modification de ce règlement.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la modification de ce règlement.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 07 novembre 2014.

RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 24/11/2014 034-253403554-20141107-2014_07_11_05-DE

Le Président,  
**Francis BOUTES**

